

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 août 2013

Original : français

**Lettre datée du 2 août 2013, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim
de la Mission de la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint deux lettres en date du 1^{er} août 2013, adressées par le représentant de la Coalition syrienne, au sujet de la situation en République arabe syrienne (droits de l'homme, armes chimiques) (voir annexes).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Béatrice **Le Fraper du Hellen**



**Annexe I à la lettre datée du 2 août 2013 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim de la Mission de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

Le 1^{er} août 2013

Au nom de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, je tiens à adresser une invitation à la Mission des Nations Unies pour qu'elle enquête sur l'emploi présumé d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Après avoir libéré récemment la région de Khan el-Assal, la Coalition syrienne et le Conseil militaire suprême demandent à la Mission d'agir sans plus tarder pour enquêter sur l'utilisation présumée d'armes chimiques dans toute la région. La Coalition syrienne et le Conseil militaire suprême sont disposés à coopérer pleinement avec les représentants de la Mission et à accueillir les enquêteurs de l'ONU dans tous les territoires qu'ils contrôlent.

La Coalition syrienne et le Conseil militaire suprême réaffirment leur attachement indéfectible au respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et condamnent le déploiement d'armes chimiques. Ils demandent également que les personnes dont on a établi qu'elles avaient utilisé des armes chimiques soient tenues responsables de leurs crimes, dans le respect total du droit international.

Le Représentant de la Coalition syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Najib Ghadbian**

**Annexe II à la lettre datée du 2 août 2013 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim de la Mission de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

Le 1^{er} août 2013

Au nom de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, je tiens à appeler votre attention sur le discours prononcé par Paulo Sérgio Pinheiro, Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, devant les membres de l'Assemblée générale, le lundi 29 juillet 2013.

Comme M. Pinheiro l'a expliqué dans son témoignage poignant, la Syrie est en « chute libre ». Des milliers de civils innocents, y compris des femmes et des enfants, meurent au cours d'incessants pilonnages et bombardements aériens, menés par les forces fidèles au régime Assad. D'innombrables Syriens sont détenus illégalement et torturés. Des hôpitaux sont bombardés et des écoles détruites.

À maintes reprises, le régime syrien a eu recours à sa supériorité militaire et à sa maîtrise des airs pour établir des blocus autour de villes et de localités en Syrie. Les forces armées syriennes, avec l'appui de l'Armée de défense nationale, une unité paramilitaire, et de la milice libanaise Hezbollah privent d'eau, de vivres, de médicaments et d'électricité des milliers de Syriens suspectés de sympathie à l'égard des groupes rebelles. La Commission d'enquête a rassemblé des preuves écrites des pilonnages et bombardements aériens aveugles effectués par les forces syriennes contre des zones civiles, y compris le déploiement d'armes imprécises telles que des missiles balistiques non guidés, des armes à sous-munitions et des armes thermobariques.

Ces actes sont une atteinte directe au droit international humanitaire et des droits de l'homme et une violation flagrante des obligations qui incombent à la Syrie en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions antérieures du Conseil de sécurité.

Dans la résolution 1894 (2009), le Conseil de sécurité a « condamné avec la plus grande vigueur les attaques menées en période de conflit armé contre des civils ». Il a demandé en outre aux parties au conflit armé « d'appliquer intégralement toutes ses décisions sur la question » et les a « engagées instamment à prendre toutes mesures nécessaires pour respecter et protéger la population civile et répondre à ses besoins essentiels ». Il est clair que les actions du régime syrien ne cessent de violer cette résolution et d'innombrables autres résolutions du Conseil consacrées à la protection des civils, y compris les résolutions 1265 (1999), 1296 (2000), 1674 (2006) et 1738 (2006).

Le Conseil de sécurité est néanmoins resté impassible. Comme en témoigne M. Pinheiro, « l'absence d'action décisive de la part de cette vénérable institution nourrit le climat d'impunité qui commence à régner aujourd'hui en Syrie ».

Au nom des 6,8 millions de Syriens qui ont besoin de soins urgents, du 1,8 million de réfugiés et des 4,25 millions de déplacés, la Coalition syrienne implore les membres du Conseil de sécurité d'agir sans plus tarder pour mettre un terme au recours illégal à la force contre des civils. Elle lui demande d'intervenir

auprès du régime syrien, pour qu'il accorde un accès immédiat et sans entrave à la Commission d'enquête, et de prendre des mesures immédiates pour renvoyer l'affaire syrienne devant la Cour pénale internationale. Ce n'est que lorsque les auteurs des violations des droits de l'homme répondront de leurs crimes que la violence cessera en Syrie.

La Coalition syrienne continue de s'attacher à coopérer pleinement avec la Commission d'enquête et condamne toutes les atrocités commises par les parties : elle a donc accepté le 5 juin 2013 d'aider la Commission à s'acquitter de son mandat, y compris dans les zones libérées de Syrie. Elle renouvelle son invitation aux membres de la Commission pour qu'ils rassemblent des preuves écrites des violations des droits de l'homme, en quelque lieu que ce soit, et se dit une fois de plus résolue à mettre fin au règne de l'impunité, qui a fait à ce jour 100 000 morts parmi les Syriens.

Le représentant de la Coalition syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghadbian**
